

**CONCOURS D'INGÉNIEUR DES SERVICES CULTURELS
ET DU PATRIMOINE
SPÉCIALITÉ : PATRIMOINE**

ANNALES 2005

CONCOURS INTERNE ET EXTERNE

I-1 Épreuves écrites d'admissibilité

Concours externe

1) Dissertation sur un sujet d'ordre culturel.

(Durée : 4h ; coefficient : 3 ; note éliminatoire \leq 5)

Quelles devraient être les priorités d'une politique du patrimoine pour une collectivité publique ?

Concours interne

1) Note de synthèse sur un sujet d'ordre culturel.

(Durée : 4h ; coefficient : 3 ; note éliminatoire \leq 5)

A partir des documents qui vous sont fournis, vous rédigerez une note de synthèse sur les dispositions en matière de décentralisation du patrimoine dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et les enjeux de son application.

Pièces jointes : 37 pages

- Extrait de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 (pages 1 à 3)
- Extrait du projet d'ordonnance concernant les dispositions relatives au code du patrimoine (pages 4 à 5)
- Protocole de décentralisation culturelle en région PACA (pages 6 à 7)
- « Demain le patrimoine », intervention de Michel Clément (pages 8 à 12)
- Extrait du rapport Rémond (pages 13 à 22)
- Articles de presse (pages 23 à 37)

I-2 -Épreuves écrites d'admissibilité communes aux deux concours

Rédaction d'une note d'analyse technique et pratique pouvant inclure la réalisation de schémas, dessins ou calculs, à partir d'un dossier composé de documents traitant, au choix du candidat (exprimé lors de l'inscription), d'un programme de restauration ou d'architecture et d'urbanisme.

(Durée : 4h ; coefficient : 5 ; note éliminatoire \leq 5)

Option : Programme d'architecture et d'urbanisme

Le Préfet, dans le cadre de l'instruction du dossier de rénovation urbaine de la cité de la Grande Borne à Grigny, consulte le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) dont l'avis est requis.

Vous êtes chargé(e) de préparer cet avis sur la base du dossier destiné à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et à l'aide des documents annexes qui vous sont fournis.

A cet effet :

- Vous rédigerez une note d'analyse technique du projet urbain.
- Vous établirez une analyse critique de ce projet au regard de l'intérêt patrimonial de cette cité.
- Vous établirez, si vous le jugez nécessaire, une ou plusieurs contre-propositions.

L'analyse critique ainsi que la ou les contre-propositions peuvent être (le cas échéant) complétées par des schémas et croquis permettant d'explicitier votre avis.

Pièces jointes : Dossier ANRU (59 pages)

Documents annexes : La Grande Borne à Grigny, Ville d'Emile Aillaud (9 pages)

Photographies- état actuel- (5 photos)

Option : Programme de restauration

- A partir de l'étude préalable de l'Architecte en chef des Monuments Historiques, vous établirez une note d'analyse du projet de restauration de l'église saint J.
- Vous illustrerez votre note par des schémas simples représentant les détails des propositions d'intervention sur les charpentes définies par l'Architecte en chef des Monuments Historiques.
- En conducteur d'opération responsable du projet, vous établirez deux chiffrages du budget prévisionnel d'opération ; le premier sur la base de l'étude et le second suivant le souhait du propriétaire en conservant le voûtement XIX^{ème} existant.
(Vous utiliserez l'arrêté du 5 juin 1987 annexé à l'étude préalable pour le calcul des honoraires de maîtrise d'œuvre)

Pièces jointes :

- Etude préalable : 73 pages (1 à 73)
- Arrêté du 22 octobre 2001 : page 74
- Arrêté du 5 juin 1987 : pages 75 à 79

1) Conversation avec le jury, visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat.

(Durée : 20 mn ; coefficient : 5 ; note éliminatoire ≤ 5)

2) Interrogation sur un sujet de droit public.

(préparation : 20mn ; durée : 20 mn ; coefficient : 3 ; note éliminatoire ≤ 5)

1. Expliquez ce que sont la déconcentration et la décentralisation.
2. Que savez-vous sur la législation de l'archéologie en France ?
3. Qui est le représentant de l'État dans le département et quels sont ses pouvoirs ?
4. Comment sont ordonnancées et exécutées les dépenses de l'État ?
5. Dans quels cas le Ministère de la Culture intervient-il pour l'instruction du permis de construire et du permis de démolir ?
6. Quels sont les rôles respectifs de la direction régionale des affaires culturelles et du service départemental de l'architecture et du patrimoine dans l'instruction des permis de construire et des permis de démolir ?
7. Quelles sont les différentes formes de passation de marché ?
8. Qui sont les représentants de l'État et quels sont leurs pouvoirs ?
9. Quelles sont les missions du coordinateur de sécurité et de protection de la santé ?
10. Les différents intervenants dans une opération de travaux et leur rôle respectif.
11. ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain)
12. Code des marchés publics de 2004 : expliquez ce qu'est la procédure adaptée.
13. Code des marchés publics de 2004 : dématérialisation des procédures.
14. Code des marchés publics de 2004 : procédure du dialogue compétitif.
15. Comment procède t-on pour classer ou inscrire un monument à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et quelles sont les conséquences de cette protection ?
16. Quelles sont les différentes procédures de consultation que prévoit le code des marchés publics ? Comment s'opère le choix de la procédure appropriée ?
17. Le financement des travaux sur le patrimoine protégé.
18. La maîtrise d'ouvrage publique.
19. Qu'est ce qu'un monument historique ? Qu'est-ce qu'une protection au titre des monuments historiques ? Expliquez et commentez les protections et leurs procédures.
20. Qu'est ce qu'un secteur sauvegardé ? Expliquez et commentez la procédure de création.
21. Comment s'élabore une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) ? Qui propose, qui valide ?
22. Quel parallèle peut-on faire entre la protection au titre des monuments historiques et la protection au titre des sites ?
23. Quelles sont les missions de l'architecte en chef des monuments historiques ?
24. Quelles sont les missions de l'architecte des bâtiments de France ?

3) Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction)

(préparation : 20mn ; durée : 20 mn ; coefficient : 4 ; note éliminatoire ≤ 5)

Option : techniques de restauration :

1. La conservation et la restauration des structures en pierre.
2. La conservation et la restauration des structures en bois.
3. La conservation et la restauration des charpentes.
4. La conservation et la restauration des menuiseries en bois.
5. Décrivez les techniques de mise en œuvre des différents matériaux de couverture traditionnels.
6. Décrivez les facteurs et les mécanismes d'altération de la pierre de construction.
7. Pouvez-vous décrire les différentes techniques d'assainissement d'un monument ?
8. Connaissez-vous différents types de charpentes d'édifices religieux ?
9. Que savez-vous sur la chaux grasse et son utilisation sur les édifices ?
10. L'extraction et la mise en œuvre des pierres de taille.
11. Les techniques de nettoyage de façade.
12. Quelles sont les étapes successives de restauration d'un vitrail ?
13. Décrivez la technique de construction d'une voûte en pierre.
14. La mise en œuvre d'une couverture en ardoise.
15. Comment établit-on l'état sanitaire d'un édifice ancien ?
16. Que savez-vous sur les différentes pathologies qui peuvent affecter les charpentes et quels sont les remèdes adaptés ?
17. Quelles sont les techniques requises en sous-œuvre ?
18. Quels sont les différents types d'étalement ?
19. La mise en œuvre d'une couverture en cuivre et en plomb.
20. Quelles sont les techniques de restauration des pièces de bois défectueuses d'une charpente ?
21. Diagnostic, pathologies et restauration des peintures murales ; enduits et badigeons.
22. Mise en conformité technique d'un bâtiment classé Monument Historique : facteurs d'intervention, intervenants, réglementation.
23. Les éléments porteurs de l'époque pré-romane au 16^e siècle.
24. La façade occidentale et son évolution.
25. Principes constructifs de l'époque romane et de l'époque gothique.
26. Les reprises en sous-œuvre : charpente et maçonnerie.
27. Restauration des parements.
28. Décrivez la nature et la mise en œuvre des enduits.
29. Caractéristiques des charpentes médiévales.
30. Vous présenterez les différentes techniques de nettoyage de la pierre en expliquant les avantages et les inconvénients de chaque technique.

Option : techniques d'aménagement et de construction :

1. La brique.
2. Le béton.
3. Qu'est ce que la stéréotomie ?
4. La construction en pan de bois.
5. Conservation et restauration des bétons.
6. Quelles sont les différentes pathologies qui peuvent affecter une construction en pierre ? Comment peut-on y remédier ?
7. Quelles sont les différentes pathologies qui peuvent affecter une charpente ? Comment peut-on les traiter ?
8. L'ardoise : techniques de pose et traitement des accidents de couverture (croupes, noues...)
9. La tuile plate : techniques de pose et traitement des accidents de couverture (croupes, noues...)
10. La tuile creuse : techniques de pose et traitement des accidents de couverture (croupes, noues...)
11. Le voûtement.
12. Analyse du discours de Gilles de Robien, ministre chargé de l'équipement (PJ)
13. Analyse de l'extrait du rapport du sénateur Yves Dauge (PJ)
14. Quelles sont les grandes lignes de la réforme relative à la réorganisation des services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication ?
15. L'action et les missions des Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) ?
16. Principes de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)
17. Existe-t-il un lien entre un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)
18. Définissez tous les types de protections urbaines.
19. Quels sont les acteurs de l'architecture et du patrimoine dans un département et quels sont leurs rôles ?
20. Quelles sont les grandes réformes en cours relatives à la maîtrise d'ouvrage, pour le patrimoine et l'urbanisme ?
21. Définition des types de protection dans le domaine du patrimoine architectural.
22. L'architecture de la reconstruction.
23. Comment aborde-t-on la restauration d'un bâtiment non protégé et celle d'un bâtiment protégé ?
24. La valorisation et la réutilisation du patrimoine industriel.
25. Construire en abord d'un monument historique
26. Les dispositions particulières liées aux aménagements de monuments recevant du public.
27. Comment gérer la conservation et la protection des œuvres d'art dans les monuments ?
28. Mode d'intervention sur les jardins historiques.